

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2017 ET DURÉE DE LEUR MANDAT⁽¹⁾

États Membres élus par le Conseil économique et social (*) ou par le Conseil de la FAO (■)			
Pays	Mandat du Conseil d'administration se terminant fin		
	2018	2019	2020
Liste A			
Algérie			■
Bénin ^(a)	■		
Congo		■	
Égypte		*	
Guinée équatoriale ⁽²⁾			■
Lesotho			*
Libéria	*		
Soudan		*	
Zimbabwe ^(b)		■	
Liste B			
Afghanistan		■	
Bangladesh		*	
Chine	*		
Inde		*	
Koweït		■	
Pakistan			■
Arabie saoudite			*
Liste C			
Argentine		■	
Brésil			■
Colombie ^(c)		*	
Guatemala			*
Pérou ^(d)	■		
Liste D			
Belgique			■
Canada		■	
France	*		
Allemagne		■	
Grèce ^(e)		*	
Irlande			■
Japon			*
Nouvelle-Zélande ^(e)	*		
Norvège ^(e)		*	
Suisse ^(f)	■		
Royaume-Uni			*
États-Unis d'Amérique	■		
Liste E			
Hongrie			*
Pologne			■
Fédération de Russie	*		

(1) Il s'agit de la période de trois ans pour laquelle les États membres sont élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, respectivement. Pendant cette période, les États membres peuvent laisser leur place pendant un ou deux ans à un autre État membre.

(2) Le siège attribué par roulement sera occupé successivement par un pays de la liste A (troisième mandat, 2018/2019/2020), et un pays de la liste C (quatrième mandat, 2021/2022/2023).

(a) La Mauritanie et le Bénin sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO, la Mauritanie l'occupant en 2016, et le Bénin en 2017 et 2018.

(b) Le Zimbabwe et l'Angola sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO, le Zimbabwe l'occupant en 2017 et 2018, et l'Angola en 2019.

(c) Le Mexique et la Colombie sont convenus de partager le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil économique et social, le Mexique l'occupant en 2017 et la Colombie en 2018 et 2019.

(d) Comme en est convenu le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (PPT-MEX-187-2016), le Pérou occupera en 2017 et 2018 le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO.

(e) Lors des élections tenues le 19 avril 2017 pendant la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social, les pays de la Liste D ont donné leur aval à ce qui suit: la Finlande et l'Espagne céderont leur place, avec effet au 31 décembre 2017, et la Norvège et la Grèce les remplaceront et achèveront leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019; et les Pays-Bas céderont leur place avec effet au 31 décembre 2017, la Nouvelle-Zélande les remplaçant et achevant le mandat pour la période allant du

1er janvier au 31 décembre 2018. La Liste D est parvenue à un accord, qui sera confirmé lors des élections qui auront lieu à la réunion de coordination et de gestion d'avril 2018: la Finlande et l'Espagne remplaceront respectivement la Norvège et la Grèce, achevant la troisième année du mandat, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

^(f) Comme en est convenue la liste D, la Suisse remplacera la Suède en 2017 et 2018 pour le siège attribué lors des élections tenues par le Conseil de la FAO.

